

VILLE DE HERSTAL

Avis d'enquête publique relative à l'évaluation environnementale stratégique du programme opérationnel FEDER 2021-2027 pour la Wallonie

Le Bourgmestre informe la population que, dans le cadre de la (CE) n°2001/42 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement transposée dans le Code wallon de l'Environnement, une enquête publique est organisée sur le territoire de la Ville de Herstal, à la demande du Gouvernement wallon, portant sur le rapport sur les incidences environnementales (RIE) du projet de Programme opérationnel FEDER 2021-2027 pour la Wallonie. Ce programme expose les priorités et les mesures qui seront cofinancées pendant les 7 années à venir en Wallonie. Ce cofinancement se concrétisera à travers la mise en œuvre de projets publics et privés, préalablement sélectionnés. Les documents consultables dans le cadre de cette enquête sont les suivants :

- [Le Rapport sur les Incidences Environnementales du projet de PO FEDER Wallon 2021-2027 \(RIE\)](#)
- [Le Résumé Non Technique du RIE](#)
- [Le projet de programme opérationnel FEDER 2021-2027](#)

Les documents, le rapport complet et son résumé, sont consultables au service communal de l'environnement, ou sur le site internet WalEurope : <http://europe.wallonie.be/node/568>.

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
18 août 2021	23/8/2021	Ville de Herstal Service de l'Environnement Place Jean Jaurès 45 le 7 octobre 2021 à 12 heures	Philippe Dosogne Ecoconseiller tél : 04 256 83 23

Vos observations écrites peuvent être envoyées, au plus tard le dernier jour de l'enquête

- par voie postale au Collège communal, Service de l'Environnement, place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal ;
- par e-mail à l'adresse : philippe.dosogne@herstal.be;
- au moyen d'un formulaire électronique disponible sur le site internet <http://europe.wallonie.be/node/568>.

Vos observations écrites et orales peuvent également être recueillies à la Ville de Herstal, Service de l'Environnement, Centre administratif « La Ruche », Place Jean Jaurès n° 45 à 4040 HERSTAL, où le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et le mardi jusqu'à 20h. Lorsque la consultation a lieu le mardi après 16h, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard le vendredi matin précédent auprès du Conseiller en environnement. Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement (voir cadre ci-dessus) ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Herstal, le 18 août 2021



Le Bourgmestre f.f.,
J.-L. Lefèbvre